

Voyons à quoi mène l'imposition de frais modérateurs. Les gouvernements fédéral et provinciaux ont conclu des ententes prévoyant le paiement d'avance des frais médicaux et hospitaliers de tous les citoyens canadiens. Ces paiements proviennent des impôts des contribuables. Les provinces qui adoptent le ticket modérateur demandent donc aux citoyens qui ont déjà défrayé les services de santé au moyen de leurs impôts de payer de nouveau. Ces frais grimperont faute de contrôle, et viendra un moment où les fonds versés par le gouvernement fédéral et les provinces pour les soins de santé ne serviront plus du tout à cette fin.

Seules les provinces peuvent être tentées d'exiger des frais modérateurs, monsieur le Président, parce qu'elles seules peuvent réduire à l'avenant leur contribution à l'assurance-maladie. C'est pourquoi il vaut mieux supprimer cette tentative. Évidemment, ayant déjà payé leurs services de santé, les Canadiens ont tout intérêt à éviter cette surcharge inévitabile.

Je voudrais seulement dire quelques mots au sujet du dépassement d'honoraires. La majorité des médecins du Canada ne facturent pas à leurs patients des honoraires supplémentaires. Certains médecins l'ont fait sans en abuser et dans des circonstances où cela a peut-être joué un rôle social utile. Par exemple, il arrive parfois qu'un spécialiste ne gagne pas suffisamment d'argent pour pouvoir rester dans une petite ville et qu'il déménage dans un grand centre urbain. Nous avons constaté qu'en Nouvelle-Écosse, il pouvait s'agir là d'une solution dans certaines circonstances. L'ennui, c'est que d'autres médecins ont malheureusement eu de plus en plus tendance à dépasser leurs honoraires au lieu de le faire seulement dans certaines circonstances. Je dois dire que cette situation a été beaucoup plus fréquente dans certaines autres régions du pays que dans ma province, par exemple.

Je reconnais, sans doute comme les autres législateurs, que les mêmes règles doivent s'appliquer d'un bout à l'autre du pays. Par conséquent, afin de remédier au problème qui existait dans certaines régions, le ministre a dû trouver un moyen pour mettre fin au dépassement d'honoraires, tout comme cette mesure devrait empêcher l'imposition d'un ticket modérateur.

Il faut inciter les provinces à faire des efforts. Quand les gouvernements fédéral et provinciaux se partagent les frais d'un programme et que la province ne fournit pas 50 p. 100 des fonds, comme c'est très souvent le cas, elle n'est pas aussi portée à limiter les dépenses qu'elle le ferait si elle devait financer la totalité des programmes au moyen de ses recettes fiscales. Il est donc important de maintenir l'entente initiale et il faut que le gouvernement fédéral et les provinces fassent chacun leur part, sans source de revenu supplémentaire.

Je n'ai pas l'intention de m'étendre aujourd'hui sur les constatations régulièrement émises quant à savoir si le gouvernement fédéral fait toujours sa juste part. Il l'a certainement

faite, et quiconque prétend le contraire déforme la vérité. Je sais que les chiffres ne mentent pas, mais il est parfois possible de jongler avec eux. Ceux qui prétendent que le gouvernement du Canada n'a pas fait sa juste part à l'égard de ces programmes très importants jouent le jeu de ceux qui déforment la vérité. De toute évidence, les provinces qui cherchent à imposer un fardeau plus lourd à leurs citoyens par le biais de la surfacturation et des frais modérateurs manquent à leurs responsabilités ou ont mal géré les fonds prévus à cette fin.

Je voudrais dire quelques mots à ce sujet, monsieur le Président, car il importe, à mon avis, de combattre l'augmentation des coûts des régimes d'assurance-maladie par une meilleure gestion. Les Canadiens savent très bien que la responsabilité de ces régimes incombe directement aux provinces. J'espère qu'on continuera de se pencher sérieusement sur cette question dans le pays.

Je voudrais maintenant préciser pourquoi nous présentons cette nouvelle mesure législative. Les régimes d'assurance-maladie et d'assurance-hospitalisation se sont révélés avantageux pour les provinces et les Canadiens. Pourquoi dans ce cas le gouvernement du Canada et le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social déposent-ils ce projet de loi? Pour préserver nos acquis. Si rien n'avait changé, cette mesure aurait été inutile. Par exemple, si les parties avaient respecté les termes originaux de l'entente, ce qui n'est pas le cas. Personne ne peut le nier. Chaque année, c'est indéniable, le coût de la surfacturation augmente, la tendance à recourir au ticket modérateur s'accroît et les autorités compétentes sont de plus en plus nombreuses à prôner de façon ouverte et publiquement le recours à ce dernier. Ce n'est pas le gouvernement fédéral ni le ministre de la Santé qui sont responsables de cette situation...

● (1530)

Une voix: Les recettes garanties.

M. Regan: Le député parle de recettes garanties. Il sait fort bien que les provinces ont répété à je ne sais combien de reprises que ces recettes garanties n'avaient rien à voir avec ce programme.

Mlle MacDonald: Allons! Voyons!

M. Regan: Vous pouvez agiter la main si vous le désirez, mais je reprendrai les termes mêmes des premiers ministres à cet égard, termes qui méritent d'être examinés de très près.

Mlle MacDonald: Et moi ceux de John Turner.

M. Epp: Il n'aime pas John Turner non plus.

M. Regan: Je ne me laisserai pas écarter du sujet par toutes ces observations venant de personnes qui sont censées appuyer ce projet de loi et qui, je l'espère, l'appuient bel et bien.